



DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION PRÉ PROFESSIONNELLE
Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)
THÉÂTRE / 2023-2024

(candidat-es âgé-es de 17 à 25 ans au 31 décembre 2023)

Le conservatoire de Grenoble propose un enseignement du théâtre organisé autour d'une équipe d'artistes enseignant-es professionnel-les du spectacle vivant. Cet enseignement est renforcé par des interventions ponctuelles d'artistes et de pédagogues extérieur-es (stages, master-class, rencontres...).

Le projet pédagogique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre dans sa richesse et sa diversité.

L'enseignement du théâtre favorise le développement de la personnalité, de la sensibilité et de la compréhension du monde. Il a pour objectif majeur de transmettre à un public le plus large possible les acquis fondamentaux d'une formation artistique qui lui permettra, tout au long de sa vie, d'appréhender la richesse et la diversité des expressions artistiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La diversité des parcours pédagogiques proposés par le Conservatoire, enrichis de multiples rencontres et expériences, vise à accompagner les élèves vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet de formation soit amateur ou professionnel.

Le partenariat conventionné avec l'Université Grenoble Alpes (UGA), département « Arts du spectacle », permet aux élèves qui le souhaitent de suivre parallèlement le cursus d'enseignement du théâtre au Conservatoire et le cursus de la licence Lettres et arts du spectacle à l'Université Grenoble Alpes.

Le statut d'Artiste de Haut Niveau (AHN) peut être accordé aux élèves du Conservatoire inscrits en cycle 3, 3^e cycle spécialisé ou en CPES et leur permettre de suivre en parallèle des études supérieures à La Communauté Université Grenoble-Alpes, l'Université Grenoble-Alpes, l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ou l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

ENSEIGNEMENT PRE PROFESSIONNEL : CPES

L'enseignement en CPES est destiné aux élèves âgé-es de 17 à 25 ans, ayant déjà appris et pratiqué les bases du jeu théâtral et qui envisagent une orientation professionnelle dans le domaine du théâtre.

Le cursus s'organise sur une durée maximale de deux ans. Les élèves bénéficient du statut étudiant-e et peuvent demander les bourses du CROUS. Les étudiant-es sont tenu-es de se présenter aux concours des écoles supérieures au cours des deux ans avec la possibilité de le faire dès la première année.

Une équipe pédagogique intervient auprès des étudiant-es et leur permet d'acquérir les bases de pratiques diverses et complémentaires qui viendront nourrir leur pratique théâtrale.

L'enseignement hebdomadaire est renforcé par des stages de pratiques spécifiques : clown, commedia dell'arte, écriture, masque, interprétation, dirigés par des spécialistes.

Des master-classes, des rencontres avec des artistes invité-es sont organisées autour des spectacles de la saison culturelle.

Le cursus s'appuie sur un réseau de partenaires du territoire afin d'être au plus près de la réalité professionnelle : MC2, Hexagone, Théâtre Municipal de Grenoble (Théâtre de Poche et Théâtre 145), Espace 600, Troisième bureau, Le Pacifique et autres théâtres et compagnies grenobloises.

Objectifs :

Approfondissement des bases acquises : l'interprétation, le corps dans l'espace, la voix, la connaissance des répertoires classiques et contemporains, français et étrangers avec une ouverture sur la mise en scène et la dramaturgie. Autonomie de l'acteur-riche, de l'artiste créateur-riche.

Préparation aux concours des écoles supérieures.

Organisation :

Le parcours dure 2 ans à raison de 16 heures minimum de cours hebdomadaires, de stages (environ 100 heures / an) et de projets interdisciplinaires (environ 60 heures / an).

Le contenu pédagogique de l'enseignement en CPES comprend :

- ✓ La préparation aux concours des écoles supérieures de théâtre
- ✓ Des ateliers d'interprétation théâtrale, d'improvisation
- ✓ Des ateliers de technique vocale et chorégraphique (cours individuels et collectifs)
- ✓ Des ateliers de jeu face à la caméra, préparation aux castings
- ✓ Des stages menés par des intervenant-es extérieur-es sur des pratiques spécifiques (clown, marionnettes, masques, régie techniques de la scène...)
- ✓ Des stages de dramaturgie, d'écritures textuelles et scéniques, de lecture de théâtre contemporain
- ✓ Des ateliers de culture théâtrale
- ✓ Des projets interdisciplinaires avec la danse et le chant (cabaret, théâtre musical, danse-théâtre...).
- ✓ Des ateliers de son et vidéo
- ✓ La réalisation de projets personnels
- ✓ Des ateliers d'initiation à la technique et au fonctionnement d'un théâtre
- ✓ Le suivi de spectacles et des rencontres-débats avec des artistes et des professionnel-les du spectacle
- ✓ La rencontre inter cycles pour partager les travaux théâtre, chant, danse : *Les Soirées Croisées*
- ✓ La participation au festival *Regards croisés*, lectures mises en espace de textes contemporains, organisé par le collectif Troisième bureau
- ✓ La présentation des travaux collectifs, travaux personnels, cartes blanches, examens dans les Théâtres de la Ville

Validation des études :

À la fin du cursus CPES, une attestation des enseignements suivis est délivrée par le Conservatoire.

Les étudiant-es qui le souhaitent peuvent présenter le Diplôme d'Études Théâtrales (DET).

Orientation :

Écoles supérieures

Insertion professionnelle

MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE 2023-2024

FORMATION PRÉ PROFESSIONNELLE / CPES

Tous-tes les candidat-es, d'ici mercredi 23 août 2023, doivent se préinscrire sur le site du Conservatoire, www.conservatoire-grenoble.fr

En plus des documents administratifs, un CV et une lettre de motivation doivent être déposés. La lettre précisera notamment le projet, le niveau d'études (classe fréquentée) et la formation théâtrale suivie s'il y a lieu.

L'admission en CPES se fait selon les modalités définies par l'article 7 de l'arrêté du 5 janvier 2018.

Un niveau d'entrée en cycle 3 est requis pour présenter une candidature.

Toutefois, dans un souci d'ouverture vers des profils variés, une commission présidée par la directrice du Conservatoire ou son représentant étudie les dossiers des candidat-es qui ne seraient pas issu-es d'un établissement d'enseignement artistique.

Les candidat-es dont le dossier aura été retenu seront invité-es à suivre les épreuves d'admissibilité.
Les candidat-es ne recevront pas de convocation.

Les horaires de passages seront affichés au Conservatoire et sur le site www.conservatoire-grenoble.fr à partir du mardi 29 août 2023 à 14h.

Tous les cours sont obligatoires et requièrent l'assiduité.

Les étudiant-es doivent fournir un travail personnel en dehors des heures de cours.

AUDITIONS D'ADMISSIBILITÉ : lundi 4 septembre 2023

Les candidat-es auront préparé :

- 1- Une scène dialoguée**, d'une durée de 2 à 4 minutes maximum, à choisir parmi **des auteur-rices classiques ou contemporain-es, français-es ou étranger-es**, pour exemple : Shakespeare, Molière, Racine, Corneille, Marivaux, Hugo, Musset, Feydeau, Claudel, Ibsen, Tchekhov, Brecht, Koltès, Levin, Olivier Py, Novarina, Minyana, Durringer, Lagarce, Pommerat, Malone, Dea Loher, Martin Crimp, Lars Nören, Edward Bond, Howard Barker, Sarah Kane, Denis Kelly, Wajdi Mouawad, Laurent Gaudé, Marius Von Mayenburg, Angelica Liddell, Alexandra Badéa, Claudine Galéa, Falk Richter, Viripaev, Rémi de Vos, Magali Mougel, Mariette Navarro...
- 2- Un monologue de théâtre** d'une durée de 3 minutes maximum
- 3- Un parcours libre** d'une durée de 3 minutes maximum (poème, extrait de roman, chanson a capella, parcours corporel..., exceptée une scène avec réplique)

Les candidat-es n'ayant pas appris leurs textes par cœur seront éliminé-es d'office.

Pour les scènes dialoguées, les candidats viendront avec la personne leur donnant la réplique.

- 4-** L'audition sera suivie **d'un entretien avec le jury** portant sur les motivations du-de la candidat-e.

Affichage des résultats de l'admissibilité à l'issue des auditions

Les candidat-es retenu-es à l'issue des épreuves d'admissibilité sont convié-es à suivre un stage d'une journée : travail collectif dirigé par l'équipe pédagogique.

STAGE D'ADMISSION : mardi 5 septembre de 10h à 18h

Affichage des résultats de l'admission : mercredi 6 septembre à partir de 14h

Réunion pour les candidat-es admis-es : vendredi 8 septembre à 18 h

Début des cours : à partir du lundi 18 septembre 2023